



Municipalité de Audet
266, rue Principale C.P. 27
Audet (Québec)
G0Y 1A0

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'AUDET
COMTÉ DE MÉGANTIC COMPTON

À LA SÉANCE ORDINAIRE ET RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE CETTE
MUNICIPALITÉ, TENUE À LA SALLE DE CONSEIL, LUNDI LE 7 JUIN 2010 À
20h00 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS:

Mme Karine Paquet	Nathalie Morin (<i>absente</i>)
M. Jean-Marc Grondin	Mme Nathalie Grégoire
M. Steve Vallerand	M. Germain Quirion

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE M. ANDRÉ
GRENIER.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE MME FRANCE
LAROCHELLE EST PRÉSENTE ET ASSUME LE SECRÉTARIAT.

COPIE DE RÉSOLUTION NO. 2010-134

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

34.0

PÉRIMÈTRE URBANISÉ, ARTICLE 32 ET 52 DE LA LOI SUR LES MINES

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Audet a pris
connaissance des extraits de carte de titres miniers du feuillet S.N.R.C. en date
du 28 mai 2010 et celle du 1^{er} juin 2010 du Ministère des Ressources naturelles
et de la Faune;


IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Germain Quirion
APPUYÉ PAR : le conseiller Jean-Marc Grondin
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Audet demande que le périmètre
urbanisé soit exclu lors de la réalisation des travaux d'exploration minière, ainsi
que leur localisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme de la résolution approuvée par le conseil

Donnée à Audet, ce 8 juin 2010


France Larochelle
Directrice générale /
Secrétaire-trésorière

Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la séance du 7 juin 2010 de la
Municipalité de Audet, lors de sa prochaine séance.